

THÈME 2

LA REFORME DES INSTITUTIONS

CONTEXTE

L'adoption de la loi PACTE ne manquera pas d'entraîner des conséquences importantes sur l'économie de la profession. Le bouleversement de son périmètre d'intervention en constitue la principale raison. Cette situation conduit les institutions professionnelles régionales et nationale à s'interroger sur leurs objectifs d'intervention, leurs missions directes ou déléguées et bien entendu leur organisation.

Le débat est d'autant plus important qu'en parallèle de cette situation, deux autres raisons au moins militent en faveur de ces questionnements. En premier lieu, l'organisation du paysage administratif

français est en plein bouleversement avec la prise en compte généralisée d'une dimension régionale. De son côté le paysage judiciaire et celui des cours d'appel est aussi en évolution avec la constitution des JIRS.

En second lieu, la démarche configurée autour du rôle plus « contractuel » du commissaire aux comptes nécessite, à l'évidence, la mise en place d'une organisation territoriale de nature tout à la fois, plus fine, plus réactive.

A ce jour, aucun scénario n'a été défini.

3 groupes de travail de mars à juin regroupant des Présidents de CRCC, des représentants d'EIP et des membres du Bureau National

Consultation nationale de mi-avril à juin
Consultations en ligne et réunions locales

Conseil National du 04/07
Elaboration et validation de la position de la profession sur la réforme des institutions

ÉLÉMENTS DE DISCUSSION

- Quelles sont les missions susceptibles d'être remplies par une compagnie régionale et la compagnie nationale ?
- Quel rôle et à quel niveau de proximité souhaitez-vous qu'une compagnie régionale soit attentive à vos besoins ?
- En matière d'inscription comme de contrôle d'activité, estimez-vous indispensable de bénéficier d'un interlocuteur territorial ?
- Quel rôle envisagez-vous pour le Conseil national et au-delà quel doit en être le niveau de sa représentativité ?
- Avez-vous des suggestions sur l'organisation de cette représentativité et en conséquence comment estimez-vous les nécessaires communications et synergies entre le niveau territorial, régional, national ?
- Quel rôle imaginez-vous au secrétariat du Conseil national, c'est-à-dire la Compagnie nationale, et quelle doit en être sa représentativité dans le cadre de son Bureau ?